

jamais y obtempérer, parce qu'il jugeait que le à la Canonica ou bien sous l'arceau.

« Telles étaient mes dispositions pour la place St.-Marc, où je devais commander en personne. Le reste des mille hommes rassemblés sur ce point devait occuper les palais de la vieille et de la nouvelle procuratie, et la monnaie.

« Les prisonniers de Saint-Marc auraient été mis en liberté, on leur aurait donné des armes, on les aurait répartis, et un poste de deux cents hommes aurait été placé aux prisons.

« A la boucherie de Saint-Marc, deux cents autres hommes, pour garder de ce côté toutes les avenues de la place.

« Pour me rendre absolument maître de la population et pour être en état d'attendre les troupes de votre excellence, je m'emparais de la douane et du magasin au sel, et j'y plaçais cinq cents hommes, en leur donnant ordre de s'y retrancher avec quelques canons en batterie, lesquels devaient battre la ville en cas de nécessité; le lieu était favorablement situé pour cela.

« Je plaçais ensuite mille hommes à Rialte, qui devaient garder cette place, en les distribuant convenablement dans les lieux voisins. Ils avaient ordre d'élever sur le pont une plate-forme bien munie d'artillerie, et de jeter deux cents mousquetaires dans le comptoir des Allemands, qui est tout près.

« Deux cents hommes devaient se porter sur le camp de Saint-Jérémie, s'y retrancher, mettre du canon en batterie et se tenir prêts à repousser toute attaque, si le peuple avait voulu se porter de ce côté.

« L'église de Sainte-Marie de la Miséricorde, qui n'est pas encore finie, nous offrait un retranchement naturel. J'y plaçais cinq cents hommes avec cinq ou six pièces de canon.

« Saint-André est encore un poste avantageux; j'y mettais trois cents hommes et quelques pièces d'artillerie, pour battre la mer et pour empêcher l'arrivée des troupes qui auraient pu venir de Trévis, de Padoue. Je destinais encore dix détachements à faire la garde sur les îles de Saint-George de Saint-Zénone et de Saint-Michel de Murano.

« Toutes ces dispositions devaient être prises à la fois, c'est-à-dire tous ces détachements conduits à leur poste, et ensuite l'artillerie, suivant le besoin.

« En partant du lazaret, nos gens devaient jeter deux cents hommes aux forts du Lido et du Château-Neuf, et cinq cents à Saint-Nicolas, lesquels devaient mettre sur-le-champ en position l'artillerie qui se trouve sur les lieux, certains de n'y trouver aucune résistance, parce qu'il n'y a pas de garnison,

et que le peu de barques qui y sont placées, ne se méfiant point des barques venant de Venise, les laisseraient arriver sans obstacle.

« Deux cents hommes devaient se jeter à Malamocco et s'y fortifier, pour empêcher les troupes d'arriver du côté de Chiozza par cette plage.

« Tel était mon plan. Nolot devait l'exposer à votre excellence; s'il ne l'a point fait agréer, j'en accuse sa négligence ou l'envie qu'il aura eue d'obtenir quelques fonds d'avance, malgré les ordres que je lui avais donnés. Je l'avais chargé uniquement de vous dire que je me faisais fort de m'emparer de la ville de Venise et de m'y maintenir pendant six mois, s'il le fallait, jusqu'à l'arrivée de l'armée de sa majesté, et je ne demandais, pour moi et pour mes compagnons, d'autre récompense que le butin.

« Ce que j'ai offert, je l'offre encore; il ne m'est pas impossible de réunir du monde, à moins que nous ne venions à recevoir l'ordre de nous embarquer. C'est pourquoi je renvoie Nolot à votre excellence.

« Il lui exposera l'état des choses; quant aux six mille hommes et aux vaisseaux que j'avais demandés à votre excellence, il suffirait de me donner avis de leur départ; je me ferais fort de rassembler à temps deux mille hommes pour les seconder. C'est à votre excellence de voir ce qu'elle jugera à propos de résoudre. »

Venise, le 7 avril 1618.

La pièce qui accompagne cette lettre est une instruction sur la manière d'opérer le débarquement, de s'emparer des passes, des forts, etc.

PROCÈS-VERBAUX ET LETTRES DU GOUVERNEMENT DE VENISE, A L'OCCASION DE LA CONJURATION DE 1618.

Registro di ducali (1) dell' eccellentissimo senato e lettere delli eccellentissimi signori inquisitori di stato al circospetto Antonio Maria Vincenti, per la serenissima repubblica, residente a Milano, e commissioni ad esso ingiunte circa la congiura scoperta contro il governo della repubblica stessa e sua primaria nobiltà, promossa e sostenuta dal signor dela Queva, marchese di Bedemar, ambasciator di Spagna in Venetia, l'anno 1618, e straste da' documenti autentici e originali nella cancelleria secreta, assistente del tribunale degli eccellentissimi inquisitori di stato.

Ce registre fait partie d'un volume qui existe aux archives des affaires étrangères, intitulé :

(1) On appelait ducales les lettres écrites par ordre du sénat ou du collège, c'est-à-dire revêtues du nom du doge.